

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

COFITEM COFIMUR

(Euronext Paris)

Par courrier du 28 octobre 2008, la société civile Avenir & Investissement (1) (30, rue des Dames, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 octobre 2008, par suite d'une acquisition d'actions COFITEM COFIMUR sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société COFITEM COFIMUR et détenir 416 000 actions COFITEM COFIMUR représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par DAB Expansion SARL.

(2) Sur la base d'un capital composé de 4 150 047 actions représentant autant de droits de vote.